

La CAPD

Commission Administrative Paritaire Départementale

Ses missions

- RDV de carrière et temps partiels :
étude des recours individuels
- Recrutement : refus de titularisation, licenciement,
personnels en situation de handicap
- Formation : refus de formation ou d'utilisation du
compte personnel de formation
- Questions disciplinaires

Qui vote ?

Les professeur·es des écoles,
les instituteurs et institutrices,
les directions de SEGPA et
d'étab. spé., les PsyEN
détaché·es



LE CSA-MEN

Comité Social d'Administration Ministériel

Ses missions



*Ce vote détermine
le poids de chaque
syndicat*

- La répartition des moyens
- Le plan d'égalité professionnelle femmes/hommes
- Le fonctionnement et l'organisation du service
- Les textes réglementaires concernant les personnels
- Les Lignes Directrices de Gestion (mobilité et avancement)
- La protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agent·es dans leur travail

Qui vote ?

Tous les personnels relevant
du Ministère de l'Education
Nationale



LE CSA-A

Comité Social d'Administration Académique

Ses missions

- la déclinaison académique des règles de mobilité et de promotion
- la répartition des postes entre les départements
- le recrutement sur la liste complémentaire
- le plan de formation académique
- les questions relatives aux AESH
- le plan académique égalité professionnelle femmes / hommes

Qui vote ?

Tous les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale exerçant dans l'académie



LES CCP

Commissions Consultatives Paritaires Académiques

Leurs missions

- Étude des recours sur l'évaluation individuelle
- Licenciement
- Situation des personnels en situation de handicap
- Questions disciplinaires

Qui vote ?

Les AESH, les AED,
les enseignant·es
contratuel·es



La CAPN et la CAPA

Commissions Administratives Paritaires nationale et académique

Ses missions

Communes à tous les personnels exerçant dans le 2nd degré, aux PsyEN et aux PEGC.

- recours individuels
- refus de titularisation
- licenciement
- personnels en situation de handicap,
- refus de formation
- questions disciplinaires.

Qui vote ?

Pour le 1er degré, les PsyEN et les PEGC.



Instances sans vote direct

Les sièges sont répartis en fonction des résultats obtenus au CSA académique

Conseil médical

L'étude des situations médicales (congrés longue maladie / longue durée, accidents du travail, maladies imputables au service...)

Formation spécialisée SSCT

Santé Sécurité et Conditions de Travail

- Actions de prévention en matière de santé, sécurité et condition de travail
- Enquête annuelle et saisine de tout danger grave

CSA-D (Départemental)

Comité Social d'Administration Départemental

- L'implantation des postes lors de la carte scolaire
- Le fonctionnement du service (stagiaires, listes complémentaires, plan de formation, AESH...)

CDAS

Commission Départementale d'Action Sociale

La répartition des moyens pour l'action sociale en faveur des personnels

